



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1er décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

#### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 octobre 2016, à 15 heures

*Président* : M. Shava..... (Zimbabwe)

### Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement  
(*suite*)

h) Coopération internationale en matière fiscale (*suite*)

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions  
d'organisation

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17339 (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)**

**h) Coopération internationale en matière fiscale (suite)** (E/2017/L.5 et E/2017/L.6)

*Projet de résolution E/2017/L.5 : Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale*

*Projet de décision E/2017/L.6 : Organisation des douzième et treizième sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et de la réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale*

1. **Le Président** dit que des consultations informelles sur les projets de proposition concernant les réunions du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale et du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ont été entreprises il y a plusieurs mois, au cours de la session de 2016 du Conseil, sous la présidence de la République de Corée. Il estime que le moment est venu de se prononcer sur les trois projets de proposition et que leur adoption permettra aux États Membres et au Secrétariat de préparer ces réunions importantes et de les mener de manière efficace.

2. Le projet de résolution E/2017/L.5 et le projet de décision E/2017/L.6 ont des incidences sur le budget-programme dont la Secrétaire du Conseil donnera lecture. Bien que la version anglaise du projet de résolution et du projet de décision ait été mise à la disposition des délégations la semaine dernière, les documents n'ont été distribués dans toutes les langues que ce matin. Le Président croit comprendre que le Conseil souhaite déroger à la disposition pertinente de l'article 54 du Règlement intérieur afin de se prononcer sur les projets de proposition dont il est saisi.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. **M<sup>me</sup> Herity** (Secrétaire du Conseil), donnant lecture d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/2017/L.5 et du projet de décision E/2017/L.6, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, dit qu'en vertu du projet de décision E/2017/L.6, la douzième session du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendra à Genève du 11 au 14 octobre 2016 et que la treizième

session se tiendra à New York du 5 au 8 décembre 2016. Il a également été décidé que la réunion spéciale d'une journée du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendrait à New York le 9 décembre 2016, afin d'intensifier la participation du Comité aux travaux du Conseil dans le but d'améliorer le traitement des questions fiscales à l'échelon intergouvernemental.

5. Les ressources nécessaires à la tenue de la session annuelle de Genève sont déjà inscrites aux chapitres pertinents du budget, mais des ressources supplémentaires seront nécessaires pour la tenue de la session annuelle à New York. Il a été décidé qu'à compter de 2016, les réunions du Comité à Genève ne dureraient que quatre jours au lieu de cinq jours comme auparavant. Compte tenu du fait que le Comité tiendra trois jours de réunion supplémentaires à New York, il faudra ajouter trois jours de service des séances, dont des services d'interprétation dans les six langues officielles, au volume de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (36 000 dollars par an). S'agissant de la documentation, six documents (cinq documents d'avant-session de 8 500 mots chacun et un document d'après-session de 10 700 mots) dans les six langues officielles seront nécessaires chaque année à compter de 2016 et viendront s'ajouter au volume de travail du Département (235 000 dollars par an). Des ressources supplémentaires seront nécessaires au titre des organes directeurs pour financer les voyages des membres du Comité aux fins de leur participation à la session annuelle de New York (237 000 dollars par an).

6. Dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (A/70/589), des ressources supplémentaires ont été demandées pour l'exercice biennal 2016-2017 pour le financement des services de conférence relatifs à la tenue de la session annuelle du Comité à New York et des voyages des représentants devant participer à la session. Toutefois, dans sa résolution 70/248, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements pour l'année 2016

uniquement. Conformément aux procédures établies, pour 2017, les ressources supplémentaires d'un montant total de 508 000 dollars, dont 36 000 dollars pour les services de conférence, 235 000 dollars pour la documentation et 237 000 dollars pour les frais de voyage des membres du Comité déjà mentionnés, seront portées à l'attention de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session dans le cadre de l'additif au rapport annuel du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016. Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019 seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour cet exercice.

7. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 (par. 14) tendant à ce qu'une proposition détaillée lui soit faite sur la façon de mener de manière efficace et efficiente les activités prescrites d'appui au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba, les prévisions de dépenses présentées plus haut sont également prises en compte dans le rapport que le Secrétaire général présentera sur le sujet à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session (A/71/534).

8. Il conviendrait d'apporter des modifications au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, figurant dans le document A/70/6 (chap. 9), notamment aux produits non ponctuels suivants : remplacer les sous-alinéas a et b du paragraphe 9.116 a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire), iii) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, par le texte suivant : « a. Services fonctionnels pour les réunions : douzième à quinzième sessions du Comité (32); réunions intersessions des sous-comités et groupes de travail du Comité (20) » et « b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de synthèse établis par le Secrétariat sur les points de l'ordre du jour qui seront retenus par le Comité pour ses douzième à quinzième sessions (40) », respectivement.

*Déclarations faites par les délégations pour expliquer leur position avant la décision*

9. **M<sup>me</sup> Chartsuwan** (Observatrice de la Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe espère que le projet de résolution et le projet de décision seront adoptés par consensus. Le projet de résolution sur le Comité d'experts de la

coopération internationale en matière fiscale a été présenté par le Groupe des 77 et la Chine après plus de sept mois de discussion, notamment en ce qui concerne les dates et les lieux de la tenue des sessions du Comité d'experts et de sa réunion spéciale. Le Groupe des 77 et la Chine ont été d'emblée fermement déterminés à résoudre une impasse de longue date afin de soutenir les travaux du Conseil et ceux du Comité. Plus important encore, ils ont présenté le projet de résolution dans le but de concrétiser le mandat énoncé au paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'améliorer le traitement des questions fiscales à l'échelon intergouvernemental en intensifiant la participation du Comité aux travaux du Conseil économique et social. Le Groupe appuie fermement la proposition visant à ce que le Comité tienne une session à New York, immédiatement après la réunion spéciale, et une deuxième session à Genève.

10. Le Groupe a fait preuve de la plus grande souplesse durant les consultations, tout en exhortant le Président du Conseil à trouver la meilleure solution à un ensemble de décisions mutuellement acceptables du Comité et de la réunion spéciale. Il a néanmoins manifesté sa bonne foi en donnant suite à la demande du Président de permettre que la décision sur la date et le lieu de la douzième session du Comité soit prise sans attendre que l'ensemble des décisions fasse l'objet d'un consensus.

11. Un examen de la question relative au Comité d'experts est important en soi et ne devrait pas être combiné avec l'examen du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Une fois encore, le Groupe des 77 et la Chine ont renoncé, à titre exceptionnel, à leur principe et leurs positions de longue date concernant les dates et le thème du Forum de 2017 afin d'obtenir la participation de tous les États Membres concernés au processus de discussion. Par conséquent, le Groupe invite tous les membres du Conseil à exercer la même souplesse en vue de parvenir à un consensus sur le projet de résolution et les projets de décision dont ils sont saisis, qui donnent une orientation claire aux futurs mécanismes de travail du Comité d'experts et la préparation matérielle préalable au Forum sur le suivi du financement du développement de 2017. Le Groupe des 77 et la Chine exhortent également le Conseil à appuyer le Comité d'experts, ses sous-comités et le groupe consultatif, en particulier, en augmentant ses ressources afin de renforcer son efficacité et ses

capacités opérationnelles, ainsi qu'à laisser suffisamment de temps pour la collecte des données statistiques essentielles au suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba.

12. **M. Shearman** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit que les projets de résolution et de décision forment un tout qui permet l'aboutissement des consultations sur la manière de mettre en œuvre la disposition du Programme d'action d'Addis-Abeba sur une augmentation des ressources du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale afin de renforcer son efficacité et ses capacités opérationnelles. Le projet de résolution E/2017/L.5 et le projet de décision E/2017/L.6 constituent également une bonne base en prévision d'un forum productif sur le suivi du financement du développement en 2017.

13. S'agissant du projet de résolution, l'Union européenne et ses États membres conviennent que les sessions du Comité se tiendront en alternance à Genève et à New York, étant entendu que cette décision contribue à la mise en œuvre du paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment pour améliorer les ressources du Comité afin de le rendre plus efficace encore et d'augmenter ses capacités opérationnelles, faciliter une participation accrue des experts des pays en développement et intensifier la participation du Comité aux travaux du Conseil économique et social grâce à la réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale afin d'améliorer le traitement des questions fiscales à l'échelon intergouvernemental. L'Union européenne et ses États membres comprennent parfaitement que cet arrangement ne modifiera en rien la nature du Comité d'experts et que l'adoption du projet de résolution E/2017/L.5 mettra fin à la discussion sur la mise en œuvre de l'accord figurant au paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

14. Il est regrettable que les déclarations orales concernant les incidences sur le budget-programme aient été présentées si tardivement dans le processus. Ces déclarations devraient être distribuées en temps opportun pour que les États Membres aient le loisir de les examiner en profondeur avant de se prononcer.

15. **M. Kato** (Japon) dit que 2016 est une année charnière, marquant la mise en œuvre d'une série d'accords historiques conclus plus tôt en 2015. La mise en œuvre de ces accords et en particulier du

Programme d'action d'Addis-Abeba ne doit pas entraîner la réouverture des discussions à leur sujet. Sa délégation s'est jointe au consensus en partant de l'hypothèse que le projet de résolution ne modifierait d'aucune façon la substance du Programme d'action d'Addis-Abeba.

16. Le Comité d'experts doit être composé d'experts indépendants détachés de leurs propres positions nationales et donc libres de débattre de questions fiscales de leur point de vue d'experts. La nature et les modalités de fonctionnement du Comité doivent être préservées. Le Forum du Conseil sur le suivi du financement du développement devrait mettre à profit les produits du Comité.

17. La délégation japonaise regrette que les déclarations orales concernant les incidences sur le budget-programme aient été présentées juste avant l'adoption du projet de résolution et du projet de décision. Ces déclarations devraient être distribuées suffisamment à l'avance pour que les États Membres puissent les examiner comme il convient avant leur adoption. La délégation reconnaît que les dépenses du Comité d'experts en 2016 seront couvertes par des engagements existants établis par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la Cinquième Commission.

18. En ce qui concerne les dépenses du Comité d'experts en 2017 et du Forum sur le suivi du financement du développement, les estimations présentées dans la déclaration orale ne devraient pas préjuger des futurs débats au Comité consultatif ni ne devraient être interprétées comme une approbation de la part des États Membres.

19. *Le projet de résolution E/2017/L.5 est adopté.*

20. **M. Webson** (Antigua-et-Barbuda) dit que la volonté commune de réaliser le mandat de base du Programme d'action d'Addis-Abeba concernant les travaux futurs du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale devrait être suffisante pour parvenir à une résolution consensuelle. Le paragraphe 29 du Programme insiste sur la nécessité d'intensifier la participation du Comité d'experts aux travaux du Conseil et d'améliorer le traitement intergouvernemental. Sa délégation estime que la session supplémentaire à New York et sa session de suivi à Genève permettront de rendre le Comité d'experts plus efficace encore et d'augmenter ses capacités opérationnelles.

21. *Le projet de décision E/2017/L.6 est adopté.*

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)**  
(E/2017/L.7)

*Projet de décision E/2017/L.7 : Autres dispositions concernant l'organisation des travaux de la session de 2017 du Conseil économique et social*

22. **Le Président**, prenant note des demandes visant à ce que les déclarations orales sur les incidences budgétaires soient distribuées plus tôt dans le processus de négociation, dit que le projet de décision a des incidences sur le budget-programme.

23. **M<sup>me</sup> Herity** (Secrétaire du Conseil), donnant lecture d'un état des incidences sur le budget-programme concernant le projet de décision E/2017/L.7, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, dit que la décision propose que le Forum du Conseil sur le suivi du financement du développement se réunisse exceptionnellement du 22 au 25 mai 2017, sans préjudice de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et sans que cela crée un précédent pour tout débat futur, et qu'il inclue la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

24. La suite donnée aux demandes formulées dans le projet de décision concernant les services de conférence à des incidences sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. Conformément au paragraphe 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba, le Forum annuel du Conseil sur le suivi du financement du développement durera au maximum cinq jours et comprendra 10 séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles. Deux de ces séances seront organisées à l'aide des moyens prévus pour la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'OMC et la CNUCED. Les huit autres séances viendront s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à compter de 2016 (48 000 dollars par an).

25. Il convient de rappeler que, dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées découlant des décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence

internationale sur le financement du développement, ainsi que dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (A/70/589), des ressources supplémentaires ont été demandées pour l'exercice biennal 2016-2017 afin de financer les services de conférence relatifs à la tenue de la session annuelle du Forum du Conseil sur le suivi du financement du développement à compter de 2016. Toutefois, l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/248, a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements pour 2016 uniquement.

26. Conformément aux procédures établies, pour 2017, les ressources supplémentaires d'un montant de 48 000 dollars seront portées à l'attention de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session dans le cadre de l'additif au rapport annuel du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016.

27. Il est entendu que le Forum sur le suivi du financement du développement sera de nature récurrente. À ce titre, les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019 d'un montant de 96 000 dollars seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

28. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 (par. 14) tendant à ce qu'une proposition détaillée lui soit faite sur la façon de mener de manière efficace et efficiente les activités prescrites d'appui au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba, les prévisions de dépenses présentées plus haut sont également prises en compte dans le rapport que le Secrétaire général présentera sur le sujet à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session (A/71/534).

29. Outre les ressources susmentionnées au titre des services de conférence de la session annuelle, les ressources nécessaires pour l'exécution des activités de fond à l'appui du Forum sur le suivi du financement du développement au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) figureront également dans le rapport que le Secrétaire général présentera à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

30. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que l'examen du projet de décision devrait être reporté jusqu'à l'obtention d'un consensus.

31. **M. Pöysäri** (Finlande) demande qu'une décision soit prise sur le projet de décision au cours de la présente session.

32. **M. Dias Favero** (Brésil) dit que sa délégation croit que les membres du Conseil sont sur le point de parvenir à un consensus sur la décision. Le consensus ne devrait donc pas être compromis, et toutes les ressources devraient être déployées pour obtenir un consensus avant d'agir.

33. **M. Marobe** (Afrique du Sud) dit que le soutien indéfectible des partenaires de développement est nécessaire pour assurer le respect des engagements convenus au niveau international. En outre, les mécanismes de suivi et d'examen doivent être cohérents et universels dans leur approche. En ce qui concerne le Forum sur le suivi du financement du développement, il s'étonne que certaines délégations n'aient pas pleinement soutenu le mandat donné par le Programme d'action d'Addis-Abeba et la résolution 68/1 de l'Assemblée générale. L'ensemble des propositions formulées à l'issue de longues négociations, comprenant notamment un projet de décision sur les nouvelles dispositions concernant l'organisation des travaux du Conseil et un projet de résolution sur le Comité d'experts, a des répercussions négatives sur la douzième session de la réunion du Comité, devant se tenir à Genève, et sur le prochain Forum sur le suivi du financement du développement au printemps 2017. Les projets soumis ont encore retardé les préparatifs de la réunion de Genève. De plus, la proposition d'organiser le Forum en mai n'est pas viable et présente des irrégularités de procédure parce qu'elle n'est pas conforme à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale.

34. Sa délégation est également préoccupée par la mauvaise foi dont ont fait preuve certaines délégations pendant les négociations, qui a eu pour effet de retarder les préparatifs des réunions en question. Le Conseil doit d'abord être autorisé à prendre une décision sur la session du Comité d'experts qui doit se tenir à Genève, car c'est la question qui doit être examinée avec le plus grand empressement. La question du Forum aurait dû être traitée avec prudence. En raison de sa nature sensible, la précipitation à mettre en œuvre le processus a entraîné des conséquences négatives.

35. Le Comité d'experts devrait être transformé en une structure intergouvernementale universelle. Bien que cette transformation soit attendue depuis longtemps, elle ne doit pas être interprétée comme une renégociation du Programme d'action d'Addis-Abeba, mais plutôt comme une forme importante de suivi et d'examen.

36. **M. Torrington** (Guyana), facilitateur, dit qu'à l'issue des consultations, toutes les délégations sont convenues de donner suite à l'ensemble des projets soumis, à l'exception d'une délégation qui a demandé un délai supplémentaire pour lui permettre de poursuivre des consultations. Ayant examiné tous les éléments nécessaires, le Conseil est maintenant en mesure d'avancer.

37. **M. Singer** (États-Unis d'Amérique) dit qu'après de longues et difficiles négociations, la décision prise a bénéficié d'un large soutien, sans pour autant faire l'objet d'un consensus. Sa délégation demande que le Conseil se prononce aujourd'hui même sur le projet de décision, craignant toutefois qu'une grande partie de l'excellent travail entrepris ne soit réduite à néant.

38. **M. Kato** (Japon) dit que sa délégation souhaite également que le Conseil se prononce sur le projet de décision.

*La séance, suspendue à 16 heures, est reprise à 16 h 50.*

39. **Le Président** dit qu'une délégation n'est pas disposée à procéder au vote sur le projet de décision, estimant que la proposition est inappropriée du fait qu'elle fixe des dates en mai, pendant la tenue du Forum sur le suivi du financement du développement. Toutefois, les autres délégations souhaitent se prononcer aujourd'hui. Le Président propose de mettre aux voix le projet de décision A/C.2/71/L.7.

40. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) rappelle que, conformément à l'article 50 du Règlement intérieur du Conseil, sa délégation souhaite présenter une motion de non-décision concernant le projet de décision E/2017/L.7.

41. **Le Président** dit que, le représentant de la Fédération de Russie ayant proposé que le projet de décision E/2017/L.7 ne soit pas mis aux voix, conformément à l'article 50 du Règlement intérieur, il donnera la parole à un maximum de deux représentants favorables à la motion d'ajournement et à deux autres

qui s'y opposent, après quoi la motion sera immédiatement mise aux voix.

42. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie), prenant la parole en faveur de la motion de non-décision, déclare que sa délégation croit qu'il est nécessaire de reporter la décision pour un certain nombre de raisons. D'emblée, sa délégation ne pense pas qu'un maximum de souplesse permettrait d'échapper à l'impasse dans laquelle le Conseil se trouve. En fait, un maximum de souplesse ne devrait pas être confondu avec une absence de principes potentiellement très dangereuse et susceptible d'entraîner l'érosion de l'autorité au sein du Conseil. Lorsque les principes, règles et procédures du Conseil sont mis de côté au profit de quelques pays, la capacité de travail du Conseil en est d'autant plus affaiblie. Ce ne sont pas des accusations sans fondement. Lors de consultations directes avec le Président du Conseil, sa délégation a prévenu ce dernier que le fait de prendre une décision sur cette question sans plus attendre, quelle que soit la façon dont cette conclusion pourrait être justifiée, serait en violation de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et diluerait le contenu du Programme d'action d'Addis-Abeba.

43. De plus, étant donné que la réunion du Comité ne se tiendra pas avant sept mois au moins, il reste encore beaucoup de temps pour parvenir à un consensus sur le projet de décision. Agir sans consensus montrerait à l'évidence que le Conseil ne peut même pas trouver une solution à une question de procédure. Sa délégation ne comprend pas l'argument selon lequel le Forum sur le suivi du financement du développement ne saurait avoir lieu à la fin d'avril ou de mai parce que les données nécessaires ne seraient pas encore disponibles. L'orateur aimerait savoir quelles données sont nécessaires, si elles doivent provenir des Nations Unies ou de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans ce cas, toutes les réunions devraient être organisées à Paris, plutôt qu'à Genève ou New York.

44. En ce qui concerne l'organisation des travaux, la délégation russe note que, d'un point de vue formel, il est difficile de savoir si la proposition à l'examen est un projet de décision ou un projet de résolution. Bien qu'il ait été officiellement qualifié de projet de décision, il ressemble davantage à un projet de résolution classique.

45. Le Conseil reporte le calendrier du Forum sur le suivi du financement du développement de plus en plus loin de la réunion avec les institutions de Bretton Woods, espérant en quelque sorte améliorer le statut du Forum. Or, cela n'aura comme résultat que de fragiliser le Forum. La thèse selon laquelle le Forum sur le suivi du financement du développement n'accueillerait aucun des participants des institutions de Bretton Woods en provenance de Washington a précédemment été avancée et il a été mentionné que le Forum et la réunion se tiendraient à la suite l'un de l'autre. Sachant maintenant que le Forum se tiendra plus d'un mois après la réunion des institutions de Bretton Woods à Washington, doit-on s'attendre à ce que les Ministres des finances viennent à New York?

46. Sa délégation souhaite donc encourager les autres délégations à examiner attentivement la question et à ne pas prendre de décision qui finirait par éroder le statut et l'autorité du Conseil économique et social.

47. **M. Favero** (Brésil), prenant la parole en faveur de la motion de non-décision, déclare que l'ensemble des décisions est un mal nécessaire que sa délégation considère comme un juste prix à payer pour obtenir un consensus. Elle est disposée à poursuivre le débat aussi longtemps que nécessaire afin de parvenir à un consensus qui serait crucial pour démontrer l'efficacité du Conseil dans la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Toutefois, le Brésil, favorisant avant tout un consensus, votera pour une motion de non-décision.

48. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) demande au Président d'expliquer les conséquences qui découleraient du vote sur la motion de non-décision.

49. **M<sup>me</sup> Herity** (Secrétaire du Conseil) invite ceux qui appuient la motion de non-décision à voter « oui » et ceux qui s'y opposent à voter « non ».

50. **M. Pöysäri** (Finlande), s'exprimant sur une motion d'ordre, demande des explications supplémentaires sur le vote. Prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres, il encourage également toutes les délégations à voter contre la motion de non-décision, de telle sorte qu'à la suite de longues négociations, le projet de décision puisse être adopté ce jour même.

51. **M. Aguirre Vacchieri** (Chili) dit que sa délégation votera contre la motion de non-décision pour des raisons de principe, ajoutant qu'il n'y a

aucune raison de reporter le vote sur le projet de décision E/2017/L.7. Il est regrettable que, contrairement à la pratique courante, les arguments en faveur de la motion de non-décision se soient immiscés dans le débat sur les questions de fond. Au sein du Conseil, un organe dans lequel l'unanimité et le droit de veto ne sont pas applicables, le consensus ne signifie pas nécessairement que tous sont d'accord sur une décision, mais plutôt que personne ne s'y oppose. Bien qu'il eût été préférable que la décision soit adoptée par consensus, une action devait être prise ce jour même.

52. *Il est procédé à un vote enregistré sur la motion de non-décision présentée par la Fédération de Russie concernant le projet de décision E/2017/L.7.*

*Votent pour :*

Brésil, Chine, Fédération de Russie

*Votent contre :*

Afghanistan, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Belgique, Burkina Faso, Chili, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Zimbabwe

*S'abstiennent :*

Afrique du Sud

53. *Par 38 voix contre 8, avec une abstention, la motion de non-décision est rejetée.*

54. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision E/2017/L.7.

55. **M. Cao** Zigong (Chine) dit que sa délégation, bien que réticente à reporter le vote sur le projet de décision, attache beaucoup d'importance à la réalisation d'un consensus, car elle a travaillé d'arrache-pied à cette fin, pendant sept mois, de concert avec les autres délégations. L'orateur encourage donc tous les membres du Conseil à rechercher un consensus sur ce qui semble être surtout des problèmes de logistique, en particulier en ce qui concerne le Forum sur le suivi du financement du développement, qui est d'une grande importance pour les pays en développement. Il fait siennes les positions auxquelles sont parvenus le Groupe des 77 et la Chine

afin d'obtenir un consensus par souci d'assurer le succès du Forum sur le suivi du financement du développement en 2017.

56. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) demande un vote enregistré sur le projet de décision E/2017/L.7.

57. **M. Aguirre Vacchieri** (Chili), dans une déclaration générale avant le vote, dit que le Forum sur le suivi du financement du développement serait crucial pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, car ce serait la première occasion d'obtenir des chiffres, des statistiques et des outils actualisés. Sa délégation demande à tous les membres du Conseil de voter pour le projet de décision.

58. *Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de décision E/2017/L.7.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Zimbabwe

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Afrique du Sud, Fédération de Russie

59. *Par 40 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de décision E/2017/L7 est adopté.*

60. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que le Conseil économique et social, en outrepassant son mandat, a commis une erreur.

*La séance est levée à 17 h 40.*